

## 2. MISE EN COHÉRENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME ET USAGE DES OUTILS HABITAT

### Présentation :

L'objet de cette action est de mettre la règle au profit du projet urbain :

- en agissant sur les aspects réglementaires du foncier,
- en mobilisant l'ensemble des outils opérationnels pour orienter la production de logements et affirmer la vocation sociale des réserves foncières.

Il est important de renforcer la structuration des centres bourgs des communes de Nive-Adour face à l'étalement urbain subi et fort consommateur de foncier.

L'ensemble du panel d'outils opérationnels existants confère aux communes les moyens d'organiser des programmes d'aménagement urbain dont le contenu peut être affiné par des études d'urbanisme menées par des équipes pluridisciplinaires, chargées de poser un diagnostic, de dégager une stratégie d'intervention et de la décliner en actions opérationnelles.

### Actions :

Mettre en place une ingénierie intercommunale dédiée à la compétence habitat/urbanisme pour :

- définir les enjeux communs au sein de la Communauté de communes,
- assister les communes à l'élaboration des documents d'urbanisme, les mobiliser et les sensibiliser sur l'utilisation des outils opérationnels et les procédures,
- être le relai technique et de suivi lors d'appels à des équipes pluridisciplinaires visant à des programmes d'aménagement urbain,
- assurer une mise en cohérence des zones à urbaniser : harmoniser les critères de définition des zones à urbaniser (Au).

### Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Nive-Adour

### Partenariat :

Communes, Etat, Conseil général, Conseil régional, Agence d'urbanisme Adour-Pyrénées

### Engagement de la Communauté de communes :

Coordination, réunions, mise à disposition des services communautaires.